

REUNION DE CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2020

Convocation du 12 octobre 2020

Étaient présents : Ph. Salmon, C Muller, V. Bleuzé, L. Carlac, A. Eliez, A. Gérard, J. Olejnik, M. Marlette, S. Jourdain, S. Gobancé.

Étaient excusés : JM Chapelet, JM. Brelet, S. Gaillot, B. Randour, F. Nazé

Pouvoirs (5) : JM. Brelet à M. Marlette / JM. Chapelet à S. Gobancé / F. Nazé à C. Muller
S. Gaillot à L. Carlac / B. Randour à Ph. Salmon.

Catherine MULLER est désignée secrétaire de séance.

Émargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance de ce jour à 20h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 31 août 2020.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Ordre du Jour

- Délibération 3959 : Versement de la subvention CAF à l'A.R.F. de Crugny (crèche)
 - Délibération 3960 : Adhésion aux côteaux, maisons & caves de Champagne
 - Délibération 3961 : Débat et vote du rapport d'activités 2018 de la C.U.G.R.
 - Délibération 3962 : Avis sur le projet de charte de gouvernance du Conseil Communautaire
 - Délibération 3963 : Décision modificative du montant de la subvention 2020 à l'A.F.R. (crèche)
 - Délibération 3964 : Achat d'un véhicule utilitaire et ouverture de crédits au B.P.
 - Délibération 3965 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville et Mont sur Courville.
- Délibération 3966 : Choix d'une entreprise de nettoyage pour la Mairie et la Crèche
Délibération 3967 : Avenant à la convention avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville Mont sur Courville.

Délibération n° 3959 : Versement de la subvention CAF à l'A.R.F. de Crugny (crèche)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a reçu la somme totale de **31 883,07 euros** de la CAF au titre de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ), dont détail ci-dessous :

- Apurement 2019 : 21 281,07 €
- Acompte 2020 : 10 602,00 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de verser l'intégralité des sommes ci-dessus, soit **31 883,07 euros** à l'Association Familles Rurales de Courville, Crugny et Mont Sur Courville ; sous réserve de la signature de la convention.

Délibération n° 3960 : Adhésion aux côteaux, maisons & caves de Champagne.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la Mission Côteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial demandant l'adhésion de la Commune de Crugny à hauteur de 0,50 €/habitant, sachant que la population municipale au 1^{er} janvier

2020 est de 647 habitants ; soit une participation financière de **323 euros**.

Les crédits sont inscrits au BP 2020

Après débat,

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de verser la somme indiquée ci-dessus à la Mission Coteaux Maisons et Caves de Champagne en 2020.

Délibération n° 3961 : Débat et vote du rapport d'activités 2019 de la C.U.G.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération n° 3962 : Avis sur le projet de charte de gouvernance du Conseil Communautaire

Le projet de la charte de gouvernance consacre les principes de fonctionnement ainsi que les instances de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims ; afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la charte de gouvernance précédente, adoptée en 2017 à l'unanimité lors de la création de la Communauté Urbaine, mais intègre aussi des évolutions proposées par le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2019.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit que les communes membres rendent un avis sur le projet de charte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, DECIDE par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de rendre un avis favorable au projet de la charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Délibération n° 3963 : Décision modificative du montant de la subvention 2020 à l'A.F.R.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2020, une subvention de 10 000 euros a été votée (délibération n° 3935 du 18 juin 2020) par l'ensemble des membres du conseil municipal pour l'Association Familles Rurales de Courville, Crugny et Mont sur Courville.

A ce jour, Il est proposé aux membres du conseil que la subvention 2020 soit de 16 000 euros.

Après débat

Le Conseil Municipal DECIDE par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de verser la somme totale de **16 000 euros** à l'Association Familles Rurales de Courville, Crugny et Mont sur Courville ; sous réserve de la signature de la convention.

Délibération n° 3964 : Achat d'un véhicule utilitaire et ouverture de crédits au B.P. 2020

Pour les besoins de l'activité communale, il est proposé l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type :

- Peugeot Partner neuf, boîte automatique avec attelage pour remorque au prix de **16 758,36 € TTC**

Pour l'achat de ce matériel de transport des crédits supplémentaires sont nécessaires, le budget primitif 2020 sera modifié comme indiqué ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 11/Article 615221 : Entretien et réparations de bâtiments publics = - 6 000,00 €

Chapitre 023/Article 023 : Virement à la section d'investissement = + 6 000,00 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 21/Article 2182 (Matériel de transport) = + 6 000,00 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 021/Article 021 : Virement de la section d'exploitation = + 6 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention d'acheter ce véhicule et d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

Délibération n° 3965 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville et Mont sur Courville.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établit avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville et Mont sur Courville concernant la gestion de la crèche.

Convention valable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après débat,

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention en question avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville, Mont sur Courville.

Délibération n° 3966 : Choix d'une entreprise de nettoyage pour la Mairie et la Crèche

Afin de répondre aux divers besoins de nettoyage des locaux de la Mairie et la Crèche. Des devis auprès de plusieurs entreprises de nettoyage ont été demandés.

- Entreprise : LE NETTOYAGE LUMIERE
- Entreprise : HYPPO'propreté & services

Après débat, l'Entreprise retenue est : LE NETTOYAGE LUMIERE

- 909 € H.T./mois pour la crèche
- 320 € H.T./mois pour la mairie.

Les membres du conseil municipal décident avec 14 voix pour, 1 voix contre et 0 voix d'abstention de choisir l'Entreprise LE NETTOYAGE LUMIERE et d'autoriser le Maire à signer tous documents

relatifs au nettoyage de la mairie et de la crèche.

Délibération n° 3967 : Avenant à la convention avec l'Association Familles Rurales de Crugny, Courville et Mont sur Courville.

Un avenant de la convention concernant le ménage des locaux de la crèche est nécessaire à compter de début novembre 2020.

Après débat,

Les membres du conseil municipal décident avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention d'autoriser le Maire à signer l'avenant en question.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- Que les élus bénéficient d'heures de formation gratuites au titre du DIF : 20 h par année de mandat ;
- De la réception d'un courrier de la Communauté Urbaine du Grand Reims qui rappelle les pouvoirs de police du maire par rapport au Grand Reims.

Informations des conseillers :

- Joël OLEJNIK informe qu'il a organisé une visite de tous les bâtiments communaux pour une connaissance de ceux-ci par les nouveaux élus.
- Sylvie JOURDAIN demande où en est la remise en état d'un mur rue haute qui s'écroule de plus en plus ;
- Le Maire informe que les potelets défaillants devant l'école seront changés par de nouveaux à leds et qu'il sera installé des points lumineux à détection (par la Communauté Urbaine du Grand Reims) ; Sylvie JOURDAIN précise que des points lumineux à détection seront installés à l'extérieur de la crèche les oursons (par la Communauté Urbaine du Grand Reims également).
- Laura CARLAC informe que suite à la réunion de la commission communication (dont Florence NAZE est responsable), le projet de site internet sera présenté aux élus lors d'une réunion spécifique. Elle précise également que le site ne remplacera pas l'INFO CRUGNY dont une élaboration est en cours.

Fin de séance 22h45

Ph. SALMON

C. MULLER

M. MARLETTE

Joël OLEJNIK

V. BLEUZÉ

F. NAZÉ

S. GOBANCÉ

L. CARLAC

J.M. CHAPELET

A. ELIEZ

S. GAILLOT

A. GERARD

B. RANDOUR

S. JOURDAIN

J.M. BRELET